

Documents pontificaux

Décret aux fidèles de l'Eglise catholique

RÈGLES OU PRINCIPES POUR DISCERNER LES INDULGENCES AUTHENTIQUES DES APOCRYPHES

Bien que nous ayons déjà donné les règles mêmes contenues dans ce décret, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de les reproduire aujourd'hui dans leur milieu naturel, avec les observations préliminaires du cardinal Gotti, et les commentaires approuvés par la Sacrée Congrégation des Indulgences.

Parmi toutes les charges confiées à la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques, la plus importante est certainement celle qui a pour but de discerner les indulgences vraies des apocryphes et de proscrire ces dernières. Elle s'est pleinement acquittée de ce devoir par les nombreux décrets qu'elle a publiés jusqu'à ces derniers temps contre les indulgences apocryphes et qui sont renfermés dans la collection authentique de ses décrets. Cette Sainte Congrégation, depuis l'origine même de sa fondation, n'a point cessé d'exercer une grande vigilance sur la publication des indulgences, pour empêcher que de fausses indulgences ne vissent à se répandre dans le peuple chrétien.

Malgré cela, il y a, même à notre époque, des hommes animés d'un esprit pervers ou d'un zèle mal entendu qui ne craignent pas de propager parmi les fidèles des indulgences fausses ou tout au moins très suspectes, attachées à des prières ou à de pieux exercices. A cause de cela, un certain nombre d'évêques se sont adressés à la Sacrée Congrégation pour lui demander son jugement sur certaines indulgences. Le principal motif de leur démarche était, non seulement d'obtenir un moyen de distinguer les indulgences vraies des fausses, mais surtout d'enlever aux